



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTARNAUD**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 27 octobre 2022 à 18h30,
 Le Conseil Municipal de Montarnaud s'est réuni en session ordinaire
 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUGENS – Maire, après
 avoir été convoqué par voie dématérialisée le 21 octobre 2022.

Etaient présents : Jean-Pierre PUGENS, Pierre CARRIERE, Fatiha HAMDAOUI, Anthony GARCIA, Valérie BOUYSSOU, Hélène BONNIER, Simon LAGORCE, Frédérique TUFFERY, Anne VALOIS, Thierry BAILLY, Xavier SURRIRAY, Gilles HENRY, Guillaume DUBUC, Nora ABBAOUI, Stéphanie VIALLET, Aurélie DIAZ, Laurent ILLUMINATI, Eric LECROISEY, Natacha SALLES.

Etaient représentés : Christine BROC par Anthony GARCIA, Monique TEISSIER par Pierre CARRIERE, Nicolas CAZENAVE par Jean-Pierre PUGENS, Yohan DE RAMIERI par Fatiha HAMDAOUI, Emmanuel FAURE par Laurent ILLUMINATI.

Absents : Denis TERRAILLON, François IBANES, Guy MAURIN.

Secrétaire de séance : Frédérique TUFFERY

DE111SG22N91	AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'EXTENSION DE LA SALLE DE RESTAURATION ET DE REHABILITATION D'UNE PARTIE DE L'ECOLE FONT MOSSON
---------------------	---

M. Simon LAGORCE expose au Conseil que par délibérations des 22 juin et 26 juillet 2022, le Conseil Municipal a attribué les lots du marché portant extension de la salle de restauration et réhabilitation d'une partie de l'école FONT MOSSON pour un montant total de travaux de 293 977, 47 €HT.

Lors du chantier des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires concernant les quatre lots suivants :

	Entreprises	Nature des travaux	Montant de l'avenant (HT)	Montant initial du lot (HT)	Montant total (HT)
LOT 2- Structures et bardages bois	CELESTIN charpentes	fermetures provisoires des ouvertures	2 044 €	80 414 €	82 458 €
LOT 3-Etanchéité	SME	Boite à eau zinc et 5ml de descente	750 €	4 999,91 €	5 749,91 €
LOT 4- Menuiseries bois	BASTIDE	Bloc porte 2 vantaux et joints anti pince doigt	2 385 €	5 395 €	7 780 €
LOT 10- Electricité courants faibles	SNEF	Ajout complémentaire SSI	1 323,10 €	47 833,57 €	49 156,67 €

Eu égard à ces avenants, le montant total du marché s'élève désormais à 299 727,67 €HT.

Après avoir ouï l'exposé de M. Simon LAGORCE, **le Conseil décide :**

D'APPROUVER les avenants n°1 aux lots 3 et 5 du marché portant extension de la salle de restauration et réhabilitation d'une partie de l'école FONT MOSSON tels que présentés,

D'AUTORISER M. le Maire à signer les avenants correspondants.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

VOTE

Nombre de conseillers présents ou représentés : 24

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean Pierre PUGENS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Montarnaud dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois :

- à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte,
- à compter de la réponse de la Ville de Montarnaud si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.